

6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

Action 6.2.a. Offrir des cheminements piétons confortables et sécurisés, et sécuriser les traversées piétonnes aux abords des écoles

<p>Description de l'action</p> <p>(Ré)aménager des trottoirs confortables et sécurisés aux abords des écoles, et rendre les passages pour piétons aux alentours directs des écoles confortables et sécurisés</p>	<p>Action(s) liée(s)</p> <p>1.1.b. Poursuivre la mise en place d'un réseau piéton structurant 6.1. Renforcer la visibilité des abords d'écoles (et créer une zone de confort) 6.4. Gérer le stationnement aux abords des écoles 7.1. Tenir compte des besoins des personnes à mobilité réduite (PMR) lors des aménagements d'espaces publics</p>
<p>Objectif(s) poursuivi(s)</p> <p>Améliorer l'accessibilité piétonne des écoles en rendant les cheminements piétons confortables et sécurisés, de même que les traversées piétonnes sises au droit des entrées d'écoles</p>	<p>Acteur(s) concerné(s)</p> <p>Commune de Villers-la-Ville, Service Public de Wallonie</p>
<p>Lieu(x) concerné(s)</p> <p>L'ensemble des établissements scolaires présents sur le territoire communal sont concernés</p>	<p>Budget (estimation)</p> <p>€€(€€€) (> 10.000 €). Le budget dépend des aménagements qui seront réalisés, et du nombre et type de dispositifs de sécurisation des traversées, et en particulier d'éventuels aménagements conséquents (ex : traversée sur plateau)</p>
<p>Degré de priorité : Priorité 1</p>	<p>Source(s) et modalité(s) de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres Commune - Service Public de Wallonie - Subsidés Service Public de Wallonie
<p>Période de mise en œuvre</p> <p>Mise en œuvre progressive</p>	

6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

Action 6.2.a. Offrir des cheminements piétons confortables et sécurisés, et sécuriser les traversées piétonnes aux abords des écoles

Description concrète de l'action

Recommandations générales

Trottoirs

Aux abords des établissements scolaires les voiries seront équipées, dans la mesure du possible, de trottoirs confortables. Ils auront une largeur d'au minimum 1,5 mètres, mais seront idéalement plus larges compte tenu de la spécificité de ses utilisateurs qui occupent généralement davantage d'espace (parents et grands-parents avec poussettes et/ou enfants). La continuité des cheminements piétons devra être garantie avec le réseau de trottoirs existants ou à venir (cf. fiche 1.1.b.). Une attention particulière sera également portée à la connexion piétonne avec les zones d'arrêts de bus, voire de parkings, situés à proximité.

La Commune prendra également les mesures nécessaires en vue de lutter contre le stationnement sauvage à proximité des écoles (et de manière plus générale sur l'ensemble des trottoirs). Et ce, en vue de garantir la sécurité des enfants et de leurs parents. Le cas échéant, cette lutte contre le stationnement sauvage devra aller de pair avec la mise en place de « solutions » afin de résoudre la problématique de stationnement dans le(s) cas où l'offre en stationnement serait insuffisante à proximité de l'école (cf. fiche 6.4).

Traversées piétonnes

Concernant les traversées piétonnes, il est globalement recommandé que celles-ci :

- soient quelques peu décalées par rapport à l'accès de l'école ;
- soient éclairées ;
- aient une dimension suffisante afin de pouvoir accueillir le flux de piétons et d'être visibles par les automobilistes (soit une largeur minimale de 3 mètres conformément à la législation).

Il est par ailleurs recommandé de placer l'une ou l'autre barrière le long du trottoir jusqu'au droit de la traversée afin de canaliser le flux piéton et de le protéger de la circulation automobile. Ces barrières seront identiques à celles utilisées pour sécuriser l'ensemble des abords de chacune des écoles conformément à ce qui est préconisé par ailleurs (cf. fiche 6.1.).

Globalement, le type d'aménagement et les mesures à prendre pour sécuriser les passages pour piétons vont également dépendre du type de voirie sur laquelle se trouve l'école. La Commune se verra responsable de l'aménagement des traversées piétonnes se trouvant sur voiries communales, la Région le sera pour l'aménagement de traversées sur voiries régionales.

6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

Action 6.2.a. Offrir des cheminements piétons confortables et sécurisés, et sécuriser les traversées piétonnes aux abords des écoles

Pour les traversées situées sur les **voies communales**, l'aménagement des traversées sur des dispositifs surélevés contribuerait à faire ralentir le trafic et à mettre en évidence celles-ci.

Des agents pourraient également faciliter et sécuriser la traversée des enfants aux heures d'entrée et de sortie des classes. Concernant la traversée sur **voie régionale**, pourrait s'envisager la mise en place d'un feu de signalisation à bouton poussoir.



Rue scolaire

La mise en place de rues scolaires doit être envisagée au droit de certaines écoles. Un appel à intérêt pourrait être lancé auprès des écoles afin d'identifier lesquelles seraient intéressées de rendre leurs abords (quasi-)uniquement accessibles aux modes actifs durant les périodes d'entrées et de sorties des classes.

Pour plus d'information :

- Dossier visibilité et sécurité des abords d'écoles, Service Public de Wallonie, 2011 ([Dossier visibilité et sécurité](#))

6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

Action 6.2.a. Offrir des cheminements piétons confortables et sécurisés, et sécuriser les traversées piétonnes aux abords des écoles

Recommandations spécifiques

Au vu notamment de ces différentes recommandations générales, les mesures à prendre sont les suivantes :

Villers-la-Ville : La mise en place d'une zone de rencontre est également à envisager. A défaut, un trottoir devrait être aménagé sur l'un des deux côtés de la chaussée de la rue Jules Tarlier.



Le passage pour piéton sis sur la N275 pourrait être équipé d'un feu de signalisation à bouton poussoir, et des barrières/garde-corps pourraient être placé(s) de part et d'autre de la traversée sur cette voirie régionale. Un totem/candélabre attirant l'attention est également recommandée

Compte tenu du caractère local de la rue Jules Tarlier et de l'existence d'un vaste parking à proximité de l'école (déjà connecté par un sentier piéton) une rue scolaire pourrait être organisée aux heures d'entrée et de sortie des classes, afin d'accorder plus de place, et donc de confort, aux piétons (et cyclistes, enfants à trottinette...), et de sécuriser leurs déplacements, à l'abri du trafic automobile.

Tilly : Si les trottoirs de la rue du Culot sont de relativement bonne qualité, c'est le stationnement sauvage sur ces derniers qui pose parfois problème et qui doit donc être géré (cf. action 6.4). La sortie d'école doit également être protégée, de même que les passages pour piétons davantage mise en évidence (cf. esquisse).

Marbisoux : Il en est de même pour l'école de Marbisoux.

Sart-Dames-Avelines : Les abords de l'école de Sart-Dames-Avelines sont sans doute les plus confortables pour les piétons. Deux améliorations pourraient toutefois être apportées ; des barrières pourraient être placées devant l'entrée/sortie de l'école afin de renforcer sa visibilité et d'empêcher que les enfants ne courent sur la chaussée lors de la sortie des classes, et le passage pour piéton sis rue de Thyle qui mène à l'arrêt de bus et au parking mis à disposition des parents pourrait être « rafraîchi » (le marquage actuel commence à s'effacer).



Marbais : Il s'agira surtout d'améliorer les cheminements piétons le long de la rue du Berceau. La traversée piétonne doit également être davantage mise en évidence, par exemple via le placement d'un totem. Une esquisse de réaménagement de cet abord d'école est repris à la fiche 6.4.

6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

Action 6.2.a. Offrir des cheminements piétons confortables et sécurisés, et sécuriser les traversées piétonnes aux abords des écoles

Proposition de réaménagement/réorganisation des abords de l'école de Villers-la-Ville (à titre illustratif)



6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

Action 6.2.a. Offrir des cheminements piétons confortables et sécurisés, et sécuriser les traversées piétonnes aux abords des écoles

Proposition de réaménagement/réorganisation des abords de l'école de Tilly (à titre illustratif)

